



Problème avec créancier suite à exécution plan surendettement

Par **banana**, le **27/08/2009** à **18:27**

Bonjour,

voilà ma situatio; j'ai déposé un dossier de surendettement en début d'année. Après un refus de certains créanciers, j'ai demadé à la BDF d'émettre des mesures de recommandations. Ces dernères fixent le rééchelonemet de mes dettes sur 120 mois au taux de 3,9%. Il y a environ un mois et demi j'ai reçu le jugemet du jex rendant exécutoire les recommandations de la BDF. Jusque là tout va bien, je reçoit régulièrement des courriers de mes créanciers pour mettre e place le nouveau plan. Mais il y a quelques jours, un de mes créanciers m'appelle medisat que j'ai 3 mensualités de retards (ma situation était tellement critique que j'avais arrêté de payer certains créanciers durant le traitement de mon dossier), je lui explique que j'ai reçu le jugement du JEX fixant la mensualité à 20euros par mois.

La personne me dit qu'il faut que je leur paye 113 euros pour mettre "à plond" mon dossier et arrêté les pocédures judiciaires ce qui leur permettra de mettre la mesualité à 40 euros par la suite alors que le jugement la fixée à 20 euros

Je ne comprend pas car aucun de mes créanciers m'a demandé une telle chose.

Est ce que je dois payer ces 113 euros ou simplement payer ce qu'a fixé la BDF?

Je vous remercie pour vos réponses

Cordialement